



MINISTERE DE LA COMMUNICATION

REPUBLIQUE DU CONGO

ET DES MEDIAS

Unité - Travail - Progrès

CABINET

N° _____/MCM/CAB-26

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES
DU JEUDI 18 JUIN 2026**

Brazzaville (République du CONGO)

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce Jeudi 18 juin 2026 au Palais du Peuple, sous la très haute autorité de Son Excellence, Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO, Président de la République, Chef de l'Etat.

Les affaires suivantes étaient inscrites à son ordre du jour, soit :

- Deux (2) projets de décret au titre du Ministère de l'enseignement supérieur ;
- Un (1) projet de décret au titre du Ministère des industries minières et de la géologie ;
- Un (1) projet de décret au titre du Ministère de l'assainissement urbain, du développement local et de l'entretien routier ;
- Deux (2) communications aux titres respectifs des Ministères des sports, de la jeunesse et de l'éducation civique et de l'économie, du plan, de la statistique et de la prospective ;
- Des nominations au titre des Ministères de la recherche scientifique et de l'innovation technologique et des hydrocarbures.

Dans un propos liminaire, SEM. Denis SASSOU N'GUESSO, Président de la République, Chef de l'Etat, a souligné sa volonté ferme de respecter les engagements pris devant le peuple congolais. A cet égard, il a rappelé aux membres du Conseil des Ministres que la mise en œuvre de son projet de société ne devait souffrir d'aucun ataraxisme et d'aucune lenteur. Complétant les directives données lors de la première réunion du Conseil des Ministres du présent gouvernement, il a instruit les ministres de poursuivre avec force et vigueur l'exécution des projets engagés.

Le Chef de l'Etat a ainsi mis en exergue quelques projets d'importance nationale : la poursuite de la réhabilitation des voiries urbaines de Pointe-Noire ; celle de la route lourde conduisant à la frontière Congo-Cabinda ; l'accélération des travaux d'amélioration de la ligne à Très Haute Tension (THT) Pointe-Noire-Brazzaville ; la finalisation des travaux de l'université de LOANGO ; l'implantation des entreprises attendues au sein de la zone industrielle de MALOUKOU, etc.

Enfin, le Président de la République s'est félicité de l'arrivée de l'électricité dans plusieurs localités de l'intérieur, à savoir BOKO, LOUINGUI, MOSSAKA et ALLEMBE ; il a invité le gouvernement à organiser la remise officielle de ces infrastructures, afin de communier avec les populations concernées.

I/- Ministère de l'enseignement supérieur.

Abordant les points inscrits à l'ordre du jour du Conseil, le Président de la République a donné la parole à Mme le Professeur Delphine Edith EMMANUEL, née ADOUKI, Ministre de l'enseignement supérieur, qui a soumis à l'examen des Membres du Conseil des Ministres deux (2) projets de textes ; le premier est **un projet de décret portant approbation des statuts de l'université de LOANGO.**

L'université de LOANGO a été créée par la loi n°06-2022 du 30 décembre 2022. Comme de coutume, il s'agissait présentement d'adopter en Conseil des ministres les statuts permettant de fixer les attributions et de préciser les conditions du fonctionnement de ses organes d'administration et de gestion.

Le comité de direction et le conseil universitaire sont les organes délibérants de l'université, tandis que l'organe exécutif est composé du président de l'université, du vice-président et du secrétaire général. Enfin, les organes consultatifs sont : le conseil scientifique, le conseil pédagogique, le comité de déontologie, d'éthique et de bioéthique ainsi que le conseil des études et de la vie universitaire.

Après examen et discussion, le Conseil des Ministres a adopté le projet de décret portant approbation des statuts de l'université de LOANGO.

Poursuivant son propos, la Ministre EMMANUEL a soumis à la sagacité des Membres du Conseil un second texte, à savoir **un projet de décret modifiant certaines dispositions du décret n°2012-698 du 6 juin 2012 portant statut particulier du personnel de l'université Marien N'GOUABI.**

Ce texte est consécutif à une décision prise lors de la session du comité de direction de l'université Marien N'GOUABI tenue le 24 janvier 2024 entérinant la modification de l'âge de départ à la retraite des agents de l'université Marien N'GOUABI. Après un recours engagé contre le décret initialement adopté, le président du comité de direction de l'université M. N'GOUABI, suite à une session extraordinaire dudit comité, a invité le Gouvernement, par le truchement de la Ministre de tutelle, à soumettre de nouveau au conseil des ministres le projet de décret issu de la décision du 24 janvier 2024.

Ainsi, la limite d'âge d'admission à la retraite des agents relevant du statut particulier du personnel de l'université Marien N'GOUABI, dispositions qui prennent effet à compter du 1^{er} septembre 2022, se présente ainsi qu'il suit :

■ **Personnel administratif, technique, ouvrier et de service :**

- Soixante-cinq (65) ans pour les cadres de la catégorie I ;
- Soixante-trois (63) ans pour les cadres de la catégorie II ;
- Soixante (60) ans pour les agents de la catégorie III.

■ **Personnel enseignant :**

- Soixante-dix (70) ans pour les maitres-assistants, maitres de conférence et les professeurs titulaires ;
- Soixante-cinq (65) ans pour les assistants.

Après examen et discussion, le Conseil des Ministres a adopté le projet de décret modifiant certaines dispositions du décret n°2012-698 du 6 juin 2012 portant statut particulier du personnel de l'université Marien N'GOUABI.

II/- Ministère des industries minières et de la géologie

Invité à son tour par le Président de la République à prendre la parole, Monsieur Urbain Fiacre OPO, Ministre des industries minières et de la géologie, a présenté aux Membres du Conseil **un projet de décret portant attribution à la société DANGOTE FERTILIZER Limited Congo d'un permis d'exploitation pour les sels de potasse, dit « MENGO », dans le département du Kouilou.**

La société demanderesse souhaite renforcer son ancrage au Congo grâce à ce projet

d'envergure. Ce permis, sollicité par DANGOTE FERTILIZER le 2 avril 2026, avait été ramené quelques semaines auparavant dans le domaine public suite à l'inexécution de ses obligations par une autre société.

Les réserves prouvées du gisement de MENGGO, d'une durée de vie de 25 ans, s'élèvent à environ 325 millions de tonnes de sels de potasse. Les prévisions de production annuelle sont de : un (1) million de tonnes pour la phase initiale ; deux (2) millions de tonnes pour la phase 2 et 3 millions de tonnes pour la phase 3.

La société DANGOTE, en passe de devenir la première unité mondiale de production d'urée grâce à ses sites du Nigéria et d'Ethiopie, prévoit la construction au Congo d'une usine de production d'engrais NPK. Elle s'engage, bien entendu, à réaliser les études d'impact environnemental et social ainsi que les études de faisabilité relatives au projet de MENGGO. Sur la base d'un investissement estimé à 3 milliards de dollars américains, la société DANGOTE s'engage également à transformer localement sa production et à participer au renforcement de la sécurité alimentaire de notre pays ; à cet effet, elle va créer environ 800 emplois.

Prenant la parole à ce stade des débats, SEM. Denis SASSOU N'GUESSO, Président de la République, Chef de l'Etat, abordant un autre volet de l'exploitation minière, a stigmatisé l'exploitation sauvage de l'or qui prévaut dans les départements de la Cuvette-ouest, la Sangha et dans la zone du Bas-Kouilou, dans le département du Kouilou. Il a instruit le Premier Ministre, chef du gouvernement, de mettre en place, sous son autorité et sans délai, une « task force » composée du vice-premier ministre et des ministres en charge de l'intérieur, des affaires foncières, de l'environnement, de l'économie forestière, du développement local et des industries minières, afin de faire cesser ces désordres.

Après examen et discussion, le Conseil des Ministres a adopté le projet de décret portant attribution à la société DANGOTE FERTILIZER Limited Congo d'un permis d'exploitation pour les sels de potasse, dit « MENGGO », dans le département du Kouilou.

III/- Ministère de l'assainissement urbain, du développement local et de l'entretien routier.

Invité par le Chef de l'Etat à prendre la parole, Monsieur Juste Désiré MONDELE, Ministre de l'assainissement urbain, du développement local et de l'entretien routier, a soumis au Conseil **un projet de décret portant approbation de la politique nationale de l'assainissement 2026-2035.**

L'urbanisation rapide, la forte croissance démographique, l'insuffisante gestion des déchets solides et liquides et la faible coordination entre les acteurs du secteur sont les principaux défis à relever. Il s'agit, sur la base du projet de société de SEM. le Président de la République plébiscité par les congolaises et congolais, de structurer durablement le secteur de l'assainissement et de doter le pays d'un cadre stratégique cohérent, moderne et efficace.

Fruit d'un processus inclusif et participatif, ainsi que des réflexions issues des travaux de la conférence sur l'assainissement urbain tenue en février 2025 et de l'atelier nation

al du 14 octobre 2025, la politique nationale d'assainissement proposée prend en compte les principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement contenus dans la loi d'orientation du 16 août 2022 sur le développement durable ainsi que ceux de la loi du 17 novembre 2023 portant gestion durable de l'environnement en République du Congo.

La politique nationale de l'assainissement est un outil stratégique majeur pour le développement durable de notre pays et doit contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD), notamment en matière de santé, d'eau potable, d'amélioration des conditions de vie des populations et de modernisation des espaces urbains.

Elle a pris en compte les réalités de terrain ainsi que les souhaits des populations. Enfin, cette politique a pour objectif général de garantir un accès durable, inclusif, universel et équitable aux services d'assainissement pour toutes les populations, tout en intégrant les enjeux de résilience climatique et de lutte contre les effets du changement climatique.

La politique nationale d'assainissement (PNA) a pour objectifs spécifiques la recherche, le développement et l'économie circulaire ; l'information, l'éducation et la communication et la promotion de l'hygiène ; le financement durable des services et des investissements.

Après examen et discussion, les membres du Conseil des Ministres ont adopté le projet de décret portant approbation de la politique nationale de l'assainissement 2026-2035.

IV/- Communications.

Le Conseil des Ministres a ensuite suivi deux communications.

La première, relative à **un état des lieux du sport en République du Congo**, a été présentée par Monsieur Hugues NGOUELONDELE, Ministre des sports, de la jeunesse et de l'éducation civique.

Le Ministre NGOUELONDELE a identifié cinq (5) défis principaux. Le premier concerne la gouvernance des fédérations sportives. Investies d'une délégation de pouvoir de la part de l'Etat pour développer leur discipline sportive, la défaillance de certaines d'entre elles, et pas des moindres, est un des stigmates les plus patents du déclin que connaît le sport congolais. Ainsi, les membres du conseil ont déploré, avec le Ministre, les perturbations qui ont affecté la FECOFOOT et les désordres qui perdurent en marge de la FECOHAND, du fait de quelques comportements dissidents.

Le deuxième défi est celui de la formation des sportifs. Notre histoire sportive récente montre, de la victoire lors de la CAN juniors de 2007 à la moisson de médailles congolaises lors des jeux africains de 2015, que la performance ne s'improvise pas et est le fruit d'un travail patient et opiniâtre. A cet égard, de grands espoirs existent depuis la création de l'académie de football Alima d'OYO, les jeunes apprenants montrant d'ores e

t déjà des prédispositions prometteuses.

Le troisième défi est celui de la participation de nos équipes nationales aux compétitions sportives internationales. Il s'agit de rendre optimales, par la mise à disposition des ressources logistiques idoines, la préparation et la participation de nos athlètes, en vue de performances qui doivent faire la fierté nationale.

La quatrième préoccupation se rapporte à l'état de nos infrastructures sportives. Leur dégradation souvent avancée, hormis la récente réhabilitation du stade de la concorde de KINTELE, empêche une pratique cohérente du sport de haut niveau ou de proximité.

Le cinquième enjeu est celui du financement du développement du sport. Les membres du conseil ont opiné sur le fait qu'il était opportun d'impliquer et de mobiliser le secteur privé pour ce faire.

Le Président de la République a instruit le Premier ministre, chef du gouvernement, d'impliquer les ministres concernés dans la définition d'un véritable programme de redressement du sport à soumettre, dans les meilleurs délais, à la délibération du Conseil des Ministres, et ce sur la base des cinq priorités ainsi définies.

Abordant la seconde communication, **relative à la tenue des assemblées annuelles de la banque africaine de développement (BAD) tenues du 25 au 29 mai 2026 à Brazzaville**, Monsieur Ludovic NGATSE, Ministre de l'économie, du plan, de la statistique et de la prospective, a édifié les membres du conseil sur le déroulement et sur la moisson récoltée au cours de cet événement. Le Ministre NGATSE est revenu sur la Journée de l'Afrique, célébrée le 25 mai sous le haut patronage du Président de la République, qui a délivré un important message à cette occasion, en présence de Chefs d'Etat africains, cérémonie également ponctuée par une intervention du Président en exercice de l'Union africaine, SEM. Evariste NDAYISHIMIYE, président du Burundi. A cet égard, le Conseil des Ministres a rendu un hommage vibrant au Président de la République, qui a annoncé à cette occasion, la suppression de l'obligation du visa d'entrée au Congo pour les ressortissants de tous les pays africains, à compter du 1^{er} janvier 2027.

Les assemblées annuelles se sont poursuivies avec les réunions statutaires prévues à son agenda. On peut citer les nombreux événements parallèles qui ont ponctué ces travaux, dont, notamment : un dialogue présidentiel de haut niveau qui a réuni le Président de la République et deux de ses pairs, en présence du président de la BAD ; la première table ronde de haut niveau du fonds bleu pour le Bassin du Congo, dont 63 des projets présentés ont permis la mobilisation historique attendue de 3,5 milliards de dollars US ; une journée du Congo, qui a permis des échanges fructueux entre des décideurs congolais et des investisseurs désireux de connaître les domaines et perspectives de développement de notre pays.

Après cet exposé exhaustif, le Conseil des ministres a opiné sur la nécessité pour notre pays de tirer les profits attendus, sur tous les plans, de l'organisation réussie de ces assemblées.

V/- Nominations.

Enfin, et au titre des mesures individuelles, le Conseil des Ministres a procédé à des nominations au Ministère de la recherche scientifique et de l'innovation technologique et au Ministère des hydrocarbures.

■ **Ministère de la recherche scientifique et de l'innovation technologique.**

Sont nommés :

- **Directrice générale de l'institut national de recherche agronomique** : Madame **OTABO Françoise Romaine**, docteure ;
- **Directrice générale de l'institut national de la documentation, de l'information scientifique et technique** : Madame **ODJOLA Régina Véronique**, maitre de conférences ;
- **Directeur de l'institut géographique national** : Monsieur **PAKA Etienne**, maitre-assistant CAMES ;
- **Directeur général de l'institut national en sciences exactes et naturelles** : Monsieur **MAMONEKENE Victor**, maitre de conférences CAMES ;
- **Directeur général de l'agence nationale de valorisation des résultats de la recherche** : Monsieur **OKIELI Patrick Obel**, ingénieur agronome ;
- **Directeur général de l'innovation technologique** : Monsieur **MADIELE MABIKA Aimé Bertrand**, maitre-assistant ;
- **Directeur général de l'institut de recherche forestière** : Monsieur **KIMPOU NI Victor**, maitre de conférences ;

■ **Ministère des hydrocarbures :**

Est nommé :

- **Directeur général de l'Amont pétrolier** : Monsieur **MOUZABAKANI KIESSE Franc**, ingénieur en électrotechnique.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, le Président de la République a clos la réunion et levé la séance.

Commencée à 10h00, la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 13H30.

Fait à Brazzaville, le 18 juin 2026.

Pour le Conseil des Ministres,
Le Ministre de la Communication et des Médias,
Porte-parole du Gouvernement,

Thierry Lézin MOUNGALLA/-